

Paris, le 13 avril 2022



## Lettre n°22/04

### À propos des soldats français en Algérie, un président ne devrait pas dire cela [1] !

Dans sa longue quête mémorielle destinée à réaliser une impossible réconciliation entre la France et l'Algérie, le président de la République a ajouté une étape le mercredi 26 janvier 2022 à l'Élysée.

Rappelez-vous, ce véritable chemin de croix avait commencé en février 2017 à Alger, lorsque Emmanuel Macron, candidat à l'élection présidentielle, avait déclaré sur un média algérien que la colonisation avait été un « *crime contre l'humanité* », que la France « *devait présenter ses excuses à l'égard de celles et ceux envers lesquels nous avons commis ces gestes* ».

Puis, le Président commanda à l'historien Benjamin Stora un rapport destiné à apaiser les mémoires rivales entre la France et l'Algérie autour de la guerre. Ce document, remis le 20 janvier 2021, proposait très modestement de dresser des « *passerelles sur des sujets toujours sensibles* » (disparus de la guerre, séquelles des essais nucléaires, partage des archives, coopération éditoriale, réhabilitation de figures historiques...). Mais, à sa lecture, il apparaît très nettement que la majorité des pas en avant attendus le sont de la France.

Le 26 janvier, la cible visée était les rapatriés d'Algérie qui, depuis l'accession à la présidence de monsieur Macron, estimaient n'avoir reçu de lui aucun message de soutien ou de sympathie. Le palliatif à ces manquements passés a consisté à revenir sur la fusillade de la rue d'Isly à Alger, dans laquelle des dizaines de partisans de l'Algérie française furent tués par l'armée le 26 mars 1962. Le Président décrivit alors cet événement tragique en soulignant que « *les soldats français, déployés à contre-emploi, mal commandés, ont tiré sur des Français* ». « Ce massacre du 26 mars 1962 est impardonnable pour la République » ajouta monsieur Macron.

Il est vrai que pour faire bon poids et dans le cadre du « *en même temps* » qui lui est coutumier, le Président condamna aussi les massacres perpétrés à Oran par des Algériens, le 5 juillet 1962, qui firent entre plusieurs centaines et deux mille victimes parmi lesquelles des femmes et des enfants.

Mais revenons à la rue d'Isly. Alors que le cessez-le-feu ouvrant la voie à l'indépendance de l'Algérie a été proclamé le 18 mars, plusieurs milliers de partisans de l'Algérie française sont appelés par l'OAS (Organisation armée secrète) à se diriger le 26 mars vers le quartier de Bab-el-Oued, refuge de membres de l'OAS, afin de forcer les barrages installés par l'armée française après plusieurs meurtres de jeunes du contingent par cette organisation. Ils sont invités à s'y rendre « *sans armes* » et « *drapeau en tête* », alors que la manifestation est interdite par le préfet.

À partir de là, différentes versions circuleront. Cependant, selon l'une d'elles, certes contestée notamment par des familles des victimes, ce sont des tirs visant les militaires depuis une fenêtre ou un toit, rue d'Isly, qui enclenchent en retour, de la part des tirailleurs gardant le barrage, la fusillade vers la foule paniquée.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas admissible que 60 ans plus tard, un président de la République, chef des Armées, porte dans un discours politique un tel jugement sur la façon dont les soldats étaient alors commandés. Est-il utile de rappeler que les soldats « *mal commandés* » d'alors, étaient, comme ceux d'aujourd'hui, sous les ordres du pouvoir politique ? Faire porter le chapeau aux militaires est une coutume dans notre République dès lors que cela permet d'épargner les responsables politiques. C'est le même procédé qui a été utilisé pour fustiger les « *fusilleurs pour l'exemple* » de la Grande Guerre.

Le préfet avait interdit la manifestation. Le préfet, c'est le représentant local de l'État et c'est donc l'État qui, en premier lieu, a failli en ayant été incapable de faire exécuter ses directives. Alors que les historiens eux-mêmes ne sont pas d'accord sur les circonstances du drame et sur le nombre de victimes, n'aurait-il pas été préférable, plutôt que d'asséner un jugement péremptoire, d'annoncer la création d'une commission d'enquête pour faire la lumière sur toutes les zones d'ombre de cette sinistre journée ?

De même, sur le 5 juillet 1962 à Oran, le Président est passé un peu vite. Il aurait pu exiger de l'Algérie l'ouverture de ses archives sur cette tragédie, la reconnaissance par celle-ci de l'existence de charniers, près d'Oran, qui renferment des centaines de corps de victimes françaises de même que leur restitution en vue de leur identification. Il faut arrêter de donner des gages à l'Algérie en espérant un retour qui n'arrivera jamais.

Quant aux rapatriés d'Algérie, leurs responsables estiment que « *M. Macron a reconnu le plus simple, l'aspect mémoriel, mais n'a pas franchi le pas de l'indemnisation* », évoquant une revendication toujours présente chez certaines associations en dépit de compensations financières déjà versées mais critiquées comme « *partielles* ». Ainsi, l'utilisation de l'armée comme bouc émissaire afin de gagner les bonnes grâces des pieds-noirs apparaît vaine. La phraséologie macronienne débouche donc sur un double échec : ses relations avec les rapatriés ne se sont pas franchement réchauffées depuis le 26 janvier pas plus que celles avec les militaires.

« *Le chemin tortueux de la repentance ne peut que s'enliser dans les sables mouvants [2].* »

**La RÉDACTION de l'ASAF**  
[www.asafrance.fr](http://www.asafrance.fr)

[1] *Un président ne devrait pas dire ça...*, sous-titré *Les secrets d'un quinquennat*, est un livre des journalistes d'investigation Gérard Davet et Fabrice Lhomme, publié le 12 octobre 2016 par les éditions Stock.

[2] Expression utilisée par Barbara Lefebvre dans *Le Figaro Vox* du 27 janvier 2020.